

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie,
de la Propriété foncière et des Assurances.

BUREAU: No 99, rue St-Jacques, Montréal

ABONNEMENTS:

Montréal, un an.....\$2.00
Canada et Etats-Unis..... 1.50
France.....fr. 12.50

Publié par

La Société de Publication Commerciale

J. MONIER, Directeur.
F. E. FONTAINE, Gérant.Téléphone Bell, 2802.
Téléphone Fédéral 708.**Les bureaux du PRIX COURANT sont maintenant au No 99, rue St-Jacques, Montréal, coin de la Place d'Armes.**

MONTRÉAL, 28 JUIN 1891

Aux Municipalités

Deux industries importantes devant employer, l'une de 50 à 60 ouvriers, l'autre de 100 à 150 ouvriers ou ouvrières, sont à la recherche d'un site pour s'établir. L'une d'elle aurait besoin d'un pouvoir d'eau. Les municipalités qui seraient disposées à accorder un bonus à l'une ou à l'autre de ces industries, voudront bien en donner avis en s'adressant au PRIX COURANT, No. 99 rue St-Jacques, Montréal.

EPICERIES

Maintenant que les épiciers de Québec sont organisés en association, il est tout à fait possible qu'ils vont donner à ceux de Montréal une leçon de bonne entente sur la question du prix des liqueurs.

* *

La bourse des marchandises de New-York a nommé un inspecteur pour le beurre et le fromage et un autre pour les œufs. Si notre association du beurre et du fromage suivait cet exemple, elle épargnerait probablement à ses membres bien des courses inutiles, du temps dépensé à déguster etc. Et le commerce de détail aurait plus de garanties.

La question de l'escompte sur des lots de 25, 50 et 100 boîtes d'empois canadien, a été résolue par l'association des épiciers de gros de la Puissance, dans ce sens, qu'un escompte de 5 p.c. sera alloué aux détailliers sur un achat de 50 boîtes ou plus.

* *

Les épiciers de St-Thomas, Ont. ferment leurs magasins à 7.30 p.m. tous les soirs excepté le samedi. Dans plusieurs autres villes d'Ontario, la même pratique existe.

* *

Le secret du succès en affaires réside dans la manière de se servir de l'annonce. Ceux qui réussissent le mieux aujourd'hui, parmi les marchands sont ceux qui savent le

mieux annoncés. C'est aussi vrai du détaillier de la campagne, que du marchand de gros des villes. On cite un marchand de gros qui est abonné à tous les journaux locaux des petites villes où il a des clients. C'est pour suivre les annonces. Tant qu'il voit son client annoncer libéralement, il est tranquille; mais s'il voit l'annonce de son client disparaître, il prend immédiatement ses précautions pour se faire payer.

* *

Les patates très chères à Toronto, où on les cote de \$1.40 à \$1.50.

* *

M. Charles Chapat de la maison L. Chapat fils & Cie qui a été retenu chez lui pendant quelques jours par une attaque de grippe, va beaucoup mieux et a commencé à reparaitre au magasin de la rue DeBresoles.

* *

L'abrogation des droits sur le sucre brut et la diminution à 8710me de centin par livre des droits sur le sucre raffiné, vont nous donner le sucre à très bon marché. Les raffineurs vont être obligés de ne faire que le plus petit bénéfice possible s'ils veulent empêcher les américains de leur faire concurrence sur nos marchés de l'Est du Canada; et il est bien probable que, sur les marchés de l'Ouest, les raffineurs de Californie pourront vendre à meilleur marché que ceux de Montréal.

Changement au tarif

Le ministre des finances, l'honorable M. Tupper, a fait son exposé budgétaire mardi dernier. Comme on s'y attendait, le ministre a annoncé le dégrèvement complet, c'est-à-dire l'abolition des droits de douane sur les sucres bruts classés au dessous du No 14, étalon hollandais et importés directement sans transbordement, du pays de production.

Les mélasses et sirops jouissent de la même exemption de droits lorsqu'ils donneront 56 degrés ou plus au polariscope, et seront importés directement, sans transbordement du pays de production.

Les mélasses et sirops importés directement, donnant de 40 à 56 degrés au polariscope, paieront ½ c. de droits par gallon; et ceux donnant au-dessous de 40 degrés paieront ¼ c. par gallon par degré en moins. Plus un droit spécifique de 2½ c. par gallon sur ces articles importés indirectement, c'est-à-dire d'un autre pays que celui d'origine.

Les sucres bruts, mélasses et sirops admis en franchise, seront frappés d'un droit *ad valorem* de 5 p. c. s'ils ne sont pas importés directement et sans transbordement (sauf, le transbordement à Hong-Kong pour le sucres et des Indes, qui ne sera pas considéré comme une importation indirecte).

Tous les sucres raffinés et les sucres non raffinés classés au dessous du No 14, étalon hollandais, paieront un droit spécifique de 8710 de centins par livre.

Ces dégrèvements représentent une diminution de \$3,500,000 dans les revenus annuels du gouvernement, et le ministre des finances a cru prudent de rechercher à combler par des augmentations de droits sur d'autres articles, au moins une partie de ce déficit. Voici les droits qui sont augmentés.

Glucose 1½ c. par livre.

Tabac coupé 45 c. par livre et 12½ p.c. *ad valorem*.Tabac manufacturé et en poudre 35 c. par livre et 12½ p.c. *ad valorem*.

Bière et porter en quarts, 15 c. par gallon.

Bière et porter en bouteilles, 21 c. par gallon (6 bouteilles ou 12 demi-bouteilles au gallon).

Liqueurs spiritueuses, esprits de vin, de bois, alcools et liqueurs alcooliques de tout genre, \$2.12½ par gallon de preuve.

Préparations pharmaceutiques et parfum à base d'alcool en bouteilles de plus de 4 onces, \$2.12½ par gallon et 0 p.c. *ad valorem*.Préparations pharmaceutiques et parfums à base d'alcool en bouteilles de 4 onces ou moins, 50 p.c. *ad valorem*.

Vermouth et vin de Gingembre contenant moins de 40 p.c. d'alcool 75 cts par gallon; do contenant plus de 40 p.c. d'alcool, \$2.12½ par gallon de preuve.

Champagne et autres vins mousseux en bouteilles \$3.30 par douzaine, en chopines \$1.65 par douzaine en ½ chopines 20 cts par douzaine.

Sel gros, 5 cts par 100 livres; le sel importé d'Angleterre ou de possession britannique entrant en franchise.

Sel fin en vrac 5 cts par 100 livres, sel en sacs, quarts ou autre emballage 7½ cts par 100 livres plus le droit sur les emballages.

Ces changements de droits ont été mis en vigueur à compter du 24 juin.

En même temps pour l'encouragement de l'industrie du sucre de betterave, une prime de \$1 par cent livres est accordée à tout producteur de sucre brut de betterave au Canada, du 1er Juillet 1891 au 1er juillet 1892. La prime est basée sur le sucre donnant 70 degré de polarisation ou au dessous, et pour tout degré ou fraction de degré au-dessus de 70, il y a une prime additionnelle de 3½ c. par 100 livres.

L'EXPOSITION DE MONTRÉAL

Il y a environ deux ans, nous avons commencé, dans les colonnes du PRIX COURANT, une campagne assez longue et vigoureusement menée, pour arriver à l'organisation d'une compagnie qui se chargerait —le gouvernement ne se croyant pas en état de le faire—de tenir une exposition annuelle à Montréal. Nous avons publié à ce sujet la statistique des recettes et des dépenses de nos expositions, pour démontrer que la chose était possible financièrement parlant. Nous avons ensuite publié les états des recettes et dépenses des trois années précé-

entes, de l'Association de l'Exposition Industrielle de Toronto, pour établir que, non seulement les expositions pouvaient couvrir leurs dépenses, mais même qu'elles pouvaient donner des surplus de recettes, avec une bonne administration.

A la suite de ces articles, nous avons été prié par M. S. C. Stevenson, le zélé secrétaire du comité permanent des expositions, de rédiger un projet d'organisation de la compagnie et un mémoire de l'aide qu'elle devrait recevoir des autorités publiques, et des engagements qu'elle devrait prendre en même temps envers le public.

Ces deux documents, avec certaines modifications adoptées après discussion entre M. Stevenson et nous, sont devenus la base de la charte de la compagnie actuelle de l'Exposition de Montréal.

On comprendra maintenant que nous portions un grand intérêt à la réussite de cette entreprise à l'organisation de laquelle nous avons travaillé avec tant d'ardeur—et, disons-le, avec tant de désintéressement, puisque nous n'y avons gagné ni honneurs ni place.

Nous saluons donc avec le plus grand plaisir la nouvelle que la compagnie travaille très activement, depuis quelque temps déjà à l'organisation de sa première exposition qui doit avoir lieu du 17 au 25 septembre prochain. La rude besogne de l'organisation a été distribuée à plusieurs comités qui, chacun de leur côté, travaillent avec énergie. Le premier soin de la compagnie devait être de mettre en bon état les bâtisses, plus ou moins délabrées, qui sont érigées sur le terrain. Depuis que la ville s'en était emparée, presque de vive force, lors de l'épidémie de la picotte, pour en faire un hôpital civique, ces bâtisses n'avaient jamais été réparées et l'on se demandait s'il ne vaudrait pas mieux les démolir et en construire de nouvelles. MM. Perrault et Mesnard, des architectes compétents s'il en fut, furent chargés de faire un rapport sur cette question. Leur rapport fut que les dégâts étaient plus apparents que sérieux et qu'une somme modérée dépensée avec discernement suffirait pour remettre les bâtisses en bon état. Et la compagnie a fuit immédiatement demander aux entrepreneurs des soumissions pour ces travaux.

La liste des prix est en voie de préparation; disons tout de suite que, tout en accordant des prix magnifiques dans les divers départements, il y aura des classes où seront admis des articles pour exposition seulement. Nombre de manufacturiers viennent à l'exposition dans le but unique de montrer au public leurs produits fabriqués, tels qu'ils sont dans le commerce, et non pour gagner des prix. Ceux-là sont des exposants sérieux que la compagnie a raison de chercher à attirer à son exposition, en même temps qu'elle offre une récompense honorable et tangible aussi, aux efforts de ceux à qui la perspective d'une compétition de ce genre fait